

Vendredi 29 juin 2007

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Ouverture complète des marchés français de l'électricité et du gaz naturel**

**Luc Chatel, secrétaire d'Etat chargé de la Consommation et du Tourisme, a inauguré le dispositif d'information des consommateurs mis en place par la CRE et les pouvoirs publics**

Luc Chatel, secrétaire d'Etat en charge de la Consommation et du Tourisme, s'est rendu à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) pour conclure les travaux du Groupe de Travail Consommateurs (GTC) relatifs à l'ouverture complète des marchés français de l'électricité et du gaz naturel, le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Les travaux du groupe de travail, instance de concertation entre les différentes parties prenantes des marchés de l'électricité et du gaz (pouvoirs publics, fournisseurs, gestionnaires de réseaux, associations de consommateurs, etc.), ont permis de définir des règles de fonctionnement du marché (changement de fournisseur, emménagement/déménagement, etc.). Ils ont également conduit à l'élaboration de fiches pratiques destinées aux consommateurs particuliers (ex : « les différents acteurs du marché », « je déménage », etc.).

A cette occasion, le secrétaire d'Etat a pu constater que le dispositif d'information mis en place par la CRE, en liaison avec le médiateur national de l'énergie et les pouvoirs publics (DGEMP, DGCCRF) était opérationnel. Il se compose d'un site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr), ainsi que d'un service d'information accessible, par courrier, par courriel et au moyen d'un numéro de téléphone Azur :



Le Groupe de Travail Consommateurs continuera à se réunir régulièrement après le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour examiner les conditions dans lesquelles se déroule l'ouverture des marchés, proposer, le cas échéant, des améliorations et maintenir la concertation entre les acteurs.

Lors de ce déplacement, Luc Chatel, secrétaire d'Etat en charge de la Consommation et du Tourisme, a déclaré que :

*« En matière d'énergie, mieux consommer, c'est aussi moins consommer et je fais confiance aux consommateurs pour tirer pleinement parti des nouveaux services qui leur seront proposés avec l'ouverture du marché à la concurrence pour maîtriser leur consommation. Bien protégés et bien informés grâce au dispositif d'information mis en place par la Commission de régulation de l'énergie et les pouvoirs publics, les consommateurs pourront faire jouer la concurrence au bénéfice de leur pouvoir d'achat. Je compte sur le comportement loyal et responsable des professionnels pour respecter le cadre juridique qui a été mis en place, mais également pour proposer de nouvelles offres innovantes dans l'intérêt des consommateurs. »*

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

**Contact presse : Christophe FEUILLET – Tél. 01.44.50.41.77 - 06.22.26.43.10 –  
Fax. 01.44.50.42.75 – [christophe.feillet@cre.fr](mailto:christophe.feillet@cre.fr)**